

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-044

PUBLIÉ LE 10 MARS 2022

Sommaire

**73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture -
BSIDSN Bureau de la sécurité intérieur, de la défense et de la sureté nationale**

73-2022-03-09-00001 - Arrêté préfectoral n° DS-BSIDSN/2022-18?? portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée sur la commune de Les Belleville - Station de Val Thorens (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-03-09-00001

Arrêté préfectoral n° DS-BSIDSN/2022-18
portant autorisation de surveillance sur la voie
publique par une société de sécurité privée sur la
commune de Les Belleville - Station de Val
Thorens



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Bureau de la sécurité intérieure,
de la défense et de la sûreté nationale

**Arrêté préfectoral n° DS-BSIDSN/2022-18
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée sur
la commune de Les Belleville - Station de Val Thorens**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L613-1, L613-2, L613-3 et R613-5 ;

VU le devis en date du 23 janvier 2022 établi par la Société J. OPS et validé pour commande effective par la Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne ;

VU la demande reçue le 7 mars 2022 de la Société J. OPS sise 570 route du Boitard - 73390 CHATEAUNEUF, représentée par M. Julien SAEZ, agissant en qualité de président ;

VU l'autorisation d'exercer n° AUT-073-2118-10-09-20190716799 délivrée le 9 octobre 2019 à la Société J. OPS sise 575 route du Boitard, 73390 Châteauneuf par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité ;

VU l'avis favorable du maire de la commune de Les Belleville en date du 7 mars 2022 ;

VU l'avis favorable du groupement de gendarmerie départementale de la Savoie en date du 8 mars 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la surveillance des biens meubles et immeubles de la station de Valthorens, commune de Les Belleville, pour la période du 13 mars au 7 avril 2022 inclus de 00h00 à 05h00 ;

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée la mise en place temporaire d'agents de sécurité privés sur la voie publique par Monsieur Julien SAEZ, président de la Société J. OPS, afin d'assurer la surveillance des biens meubles et immeubles de la station de Val Thorens, commune de Les Belleville.

Cette surveillance sera assurée par quatre agents de sécurité du 13 mars 2022 au 7 avril 2022 inclus, de 0h00 à 05h00 du dimanche au vendredi.

Article 2 : Cette surveillance sera effectuée par les agents de sécurité dont les noms sont mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté, dans les conditions prévues à l'article L613-1 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la Savoie - BP 1801 - 73018 CHAMBERY Cedex ;

- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun à Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet d'Albertville et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Savoie.

Chambéry, le 9 mars 2022
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale
Signé : Juliette PART